



MUNICIPALITE
DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

MUNICIPALITE DE BRETIGNY-SUR-MORRENS

RAPPORT DE GESTION 2014

1 ADMINISTRATION GENERALE

Changement à la Municipalité :

Mme Christiane Bally a démissionné au 31 août 2014 de la Municipalité pour surcharge de travail suite à une nouvelle orientation professionnelle. La Municipalité la remercie pour son travail accompli avec beaucoup de compétence.

Mme Marie- Claude Nusslé a été élue en remplacement le 28 septembre 2014. Elle a repris les dossiers le 6 octobre 2014.

Durant l'année 2014, la Municipalité s'est réunie en séances ordinaires à 45 reprises.

Bretigny est membre de l'Association de la Région du Gros-de-Vaud et de Lausanne Région. Les membres du Conseil général qui le désirent peuvent prendre connaissance des rapports d'activités de ces deux associations. Depuis le 22 mai 2013 l'Association du Gros-de-Vaud est présidée par M. Urs Lauper, Syndic de Bretigny-sur-Morrens. Dans Lausanne Région, Bretigny participe aux commissions suivantes : Activités sportives, Financement régional et Promotion économique.

Le 6 juin 2014, la Municipalité a participé à la Journée des Communes Vaudoises à Montreux.

Monsieur le Préfet Pascal Dessauges a procédé le 11 novembre 2014 au contrôle de la commune, qui s'est déroulé à son entière satisfaction.

A l'appel de la séance du 10 décembre 2014, le Conseil général de Bretigny comptait 73 membres.

Selon les chiffres publiés par le SCRIS, Bretigny comptait au 31 décembre 2014 785 habitants (747 le 31 décembre 2013).

Lors de la votation du 30 novembre 2014, le projet de fusion Haut-Talent, entre les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens, a été accepté par Bretigny et Cugy, alors que Froideville et Morrens l'ont refusé. Nos quatre communes vont donc se développer en continuant les nombreuses collaborations et associations intercommunales.

2 FINANCES

Les charges 2014, avant amortissement, sont de Fr. 2'290'340.36 contre Fr. 2'614'750.- au budget, donc inférieures de Fr. 324'409.64.

Les revenus 2014 se montent à Fr. 3'033'336.56 et sont de Fr. 406'686.56 supérieurs au budget de Fr. 2'626'650.-. L'augmentation des recettes provient de Fr. 251'353.- en retour sur la péréquation et de Fr. 74'167.- sur la facture sociale.

Les amortissements comptabilisés s'élèvent à Fr. 296'813.50, contre Fr. 216'000.- prévus au budget.

Les attributions obligatoires aux fonds de réserve sont de Fr. 112'450.-, alors qu'un montant de Fr. 27'400.- était prévu au budget. Le résultat favorable de 2014 a permis d'attribuer Fr. 100'000.- à la réserve pour la péréquation et pour la facture sociale et Fr. 297'282.70 à la réserve pour travaux.

Les importantes diminutions de charges et l'augmentation des recettes ont permis d'équilibrer les comptes 2014, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de 215'300.-.

Le total de toutes les recettes fiscales de l'année 2014 est de Fr. 1'773'807.35, soit de Fr. 174'107.35 supérieur au budget de Fr. 1'599'700.-, et de Fr. 314'511.60 supérieur aux recettes de l'année 2013.

Le total des encaissements d'impôts 2014 concernant les personnes physiques était budgété à Fr. 1'500'000.-. Les comptes 2014 enregistrent des encaissements pour Fr. 1'492'541.16, soit Fr. 7'458.84 de moins. Les contributions des personnes physiques étaient de Fr. 1'274'921.71 en 2013, après défalcatons de Fr. 278'163.-.

Les autres impôts, notamment l'impôt des personnes morales, l'impôt foncier, les droits de mutation et les gains immobiliers, avec un total de Fr. 281'266.19 sont de Fr. 181'566.19 supérieurs au budget et de Fr. 96'892.15 supérieurs aux recettes de 2013.

La charge nette d'intérêts sur les dettes est de Fr. 14'797.- en 2014, contre Fr. 37'000.- au budget et Fr. 25'050.- dans les comptes 2013.

Les dépenses d'investissement en 2014 sont de Fr. 79'813.50 et les amortissements de Fr. 296'813.50.-, il en résulte une diminution des investissements de Fr. 217'000.- en 2014.

3 DOMAINES ET BATIMENTS

Forêts

La surface boisée de 75 ha. représente le 26 % de la superficie totale de notre commune.

Les chiffres indiqués sont issus des résultats enregistrés par le garde forestier ayant œuvré sur le Triage Mèbre-Talent en 2014. Les volumes et les montants sont liés à l'exploitation et aux travaux du 1er janvier au 31 décembre 2014. Ces derniers ne correspondent donc pas forcément à la comptabilité communale car la vente de bois et les factures peuvent être décalées sur deux voire trois années.

Exploitation des bois

- Décembre 2013 – janvier 2014 : coupe de mise en lumière au Bois des Cloux en faveur du recru naturel (137 m³ par l'entreprise Clerc)
- Février 2014 : petite coupe supplémentaire pour la construction du hangar au Bois-Dessous (28 m³ par l'entreprise Clerc)
- Décembre 2014 : début de la coupe sous la route du Moulin. Vu la quantité de bois encore au sol, la coupe sera comptabilisée en 2015

Assortiments

Bois de service résineux	93 m ³
Bois énergie	<u>72</u> m ³
Total Exploitation	165 m ³

Remarques :

Au niveau du compte d'exploitation du forestier, les coupes sont juste bénéficiaires en 2014. La piètre qualité des bois éliminés en est la principale raison. Ces coupes étaient néanmoins nécessaires pour assurer la sécurité des promeneurs et éviter des embâcles dans le cours d'eau des Fruitières (Bois des Cloux).

En 2014, l'exploitation a été inférieure à l'autorisation (200 m³) car nous sommes toujours au-dessus de la moyenne fixée pour la période 2010-2019.

Plantations

Aucune plantation en 2014. La coupe de régénération effectuée visait à favoriser le rajeunissement naturel.

Soins aux jeunes peuplements

Au total 2.8 ha de jeunes peuplements ont été entretenus. L'entreprise Clerc a fauché la végétation concurrente sur 0.8 ha de plantations et réalisé des soins culturels de base sur 2 ha. La totalité de ces travaux a bénéficié de subventions spécifiques.

Réfection de chemin

Aucun en 2014.

Accueil

Aucun gros travail. La commune continue d'entretenir son réseau de chemins et sentiers ainsi que le biotope du Bois des Cloux.

Hangar à plaquettes

Celui-ci a été réalisé dans les temps et le respect du budget. Il a été inauguré en juillet 2014.

La superficie de 2'800 m² mise à disposition par la commune devrait rapporter Fr. 1'120.- par an.

Il est géré par le Triage Mèbre-Talent mais par une comptabilité séparée.

Il est à relever que ce type de hangar pour le séchage de plaquettes est évalué comme étant « idéal » tant par son accès, son volume, son coût que par son emplacement par rapport au bois disponible sur pied.

Bâtiments communaux

Les travaux habituels d'entretien ont été exécutés dans nos divers bâtiments.

L'étude pour la transformation de la grande salle se poursuit. Un projet incluant deux nouvelles salles de classe dans le pont de grange actuel et la création d'une unité accueil de jour des enfants de 36 places est en phase de finalisation. Le bureau d'architecte EPIQR établi les soumissions permettant de connaître exactement le montant des travaux. Le projet ayant pris du retard suite aux exigences et modifications demandées par les différents services, une demande de crédit aura lieu en été 2015.

Cette rénovation impliquera la fermeture, pour une année, de l'école. Afin de pouvoir fournir à l'établissement les classes nécessaires à son fonctionnement, la Municipalité demandera un crédit d'investissement pour la pose de trois classes et d'un réfectoire en modulaire pour la durée des travaux.

4 TRAVAUX

Urbanisme

Mises à l'enquêtes publiques et administratives

La Commission consultative d'urbanisme, pour la législature 2011-2016, est composée de M. Pierre-Alain Marmillod, président, Mme Linda Viguet-Peissard, M. Arnold Ottonin et M. Alexandre Budry, urbaniste, chez ABA-Partenaires.

Au cours de l'année, 5 dossiers pour la mise à l'enquête publique ont été déposés auprès de la Municipalité. 8 permis de construire ont été accordés.

Bilan des réserves en zone à bâtir

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'aménagement du territoire (LAT), le Plan directeur cantonal n'a pas été validé par la Confédération. Un moratoire sur la légalisation de nouvelles zones à bâtir a été instauré. Il n'est donc plus possible d'augmenter la surface des zones à bâtir sur le territoire cantonal sauf si un dézonage a lieu en parallèle. Afin de valider le Plan directeur cantonal et permettre la levée du moratoire, le canton de Vaud a donné mission aux communes d'établir le bilan de leur réserve de zone à bâtir pour la fin de l'année 2014. Pour Bretigny-sur-Morrens, le résultat montre que l'augmentation de la population et le potentiel restant dépasse les 15 % autorisés par le Plan directeur cantonal. Ce dernier est de 30 % et, au vu de ce pourcentage, il est probable que nous échappions à la mesure A12 qui consiste au dézonage de certains terrains constructibles en zone agricole.

Schéma Directeur du Nord Lausannois (SDNL)

Les communes de Boussens, Bretigny-sur-Morrens, Cheseaux-sur-Lausanne, Cugy, Froideville, Jouxens-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Morrens, Prilly, Romanel-sur-Lausanne, Sullens, complétées par Lausanne Région, Association Blécherette Région, le LEB et le SDT participent aux différents chantiers et études relatifs au développement futur de la région.

Durant l'année 2014, le SDNL a poursuivi son travail sur les différents chantiers ouverts et notamment sur la planification agricole. Nos représentants au SDNL sont MM. Urs Lauper et Pierrick Viguet.

Notre participation financière pour cette année est d'environ de Fr.6'000.-.

Routes

Pour l'année écoulée, l'entreprise P.-A. Marmillod SA s'est occupée de la réfection partielle de la route de Béthusy. Celle-ci doit faire chaque année l'objet de travaux afin de maintenir une qualité de circulation correcte, ce qui n'est pas toujours le cas en fin d'hiver. Nous aurions souhaité interdire la circulation aux véhicules non bordiers. Le service intéressé de l'Etat de Vaud a aussitôt mis son veto. Il n'est pas possible de fermer cette route à d'autres usagers et les habitants de Bretigny hors Béthusy n'auraient pas été considérés comme des bordiers. Par contre, l'administration cantonale nous a signalé qu'elle pourrait (conditionnel) assurer le paiement partiel de la réfection de cette chaussée. Le montant à notre charge demeurerait toutefois assez important.

Suite à la remarque d'un conseiller, nous avons étudié la question de l'interdiction des véhicules de plus de 3.5 tonnes. En effet, le dernier poids lourd intéressé au problème en 2014 ne circule semble-t-il plus sur cet axe. Une interdiction pure et simple des poids lourds pourrait dès lors être envisagée. Mais il reste tout de même des exceptions, celles qui empêchent une règle ! De plus, il faudrait intervenir auprès des sociétés GPS afin qu'une mention signale une telle interdiction.

Quant au chemin de la Sibérie, au vu des coûts engendrés par sa réfection en 2013, il n'a pas été retouché, la qualité de la circulation étant telle que des travaux n'ont pas été nécessaires. Ouvrons ici une parenthèse pour dire que les rigueurs de l'hiver 2014-2015 nécessiteront peut-être la révision de notre jugement. Attendons toutefois des jours plus cléments pour nous prononcer.

L'entretien du tronçon propre aux usagers du hangar à plaquette appartient à cette société. Il semble que cette partie de chemin reliant la route cantonale au hangar en question, si elle n'est pas une route de luxe, permet une circulation sans dommages pour les utilisateurs et leur véhicule.

Au printemps, un bac à fleurs (pas toujours garni, reconnaissons-le), a été posé à l'angle de la route du Moulin et du chemin des Oches. Si d'après certains riverains, son efficacité n'est pas garantie, selon certains autres, il freine suffisamment le trafic, excepté celui de certains excités du volant. Mais là-contre, le problème n'est pas facile à régler.

Aucun des éléments constituant les nombreux « gendarmes couchés » de notre localité n'a dû être refait, mais comme dit dans le précédent rapport, il est à craindre que des travaux similaires ne doivent être entrepris dans le futur, notamment sur l'un des ouvrages de Béthusy.

Un dépassement de crédit s'est produit sur le compte 43311 (achat matériel et machines pour les routes). Il est dû à l'achat de quatre appareils utiles à l'entretien des parties herborisées de notre commune. Ledit achat permet ainsi de donner du matériel plus utile à notre employé communal.

Place de jeux

Durant l'année 2014, aucun aménagement particulier n'a été apporté à la place de jeux et de ce fait, aucune dépense importante n'est à relever. Signalons ici que des jeunes de la commune, appuyés par leurs parents, ont souhaité voir l'édification d'un parc à patinage (skatepark pour les fanatiques de la langue de Shakespeare !). A cette initiative citoyenne, nous avons répondu que les travaux de la grande salle ne permettraient pas la pose d'un tel engin actuellement. Le coût de celui-ci ou de ceux-ci, pas pris en compte dans le budget 2015, est tel que la commune ne peut distraire, pour le moment, une somme suffisante à son édification. Toutefois, bonne nouvelle de nos voisins de Cheseaux qui installant un tel nouveau parc durant l'été 2015, nous offrent de nous remettre gratuitement un élément majeur de leur ancien parc pour le déménager dans notre commune durant l'été 2015, charge à nous de trouver un endroit adéquat, ainsi que les aides nécessaires pour son installation. Préalablement, notre employé communal, spécialiste de cette pratique, s'assurera du bon état de cet engin avant son déménagement. Dans leur demande, nos jeunes avaient proposé de mettre la main à la pâte. L'aide de leurs parents ou de bénévoles sera sans doute des plus utiles !

Cimetière

L'état du cimetière laisse toujours à désirer. Et les descendants des défunts s'y trouvant n'ont pu être identifiés. Il sera donc nécessaire de faire au printemps prochain, un peu de nettoyage, en surface précisons-le. Rappelons qu'il ne s'agit pas de désaffectation d'une partie du cimetière mais bien d'un toilettage de certaines tombes anciennes.

Terrain de football

Depuis 2013, le terrain d'entraînement sis à côté du terrain de football a été loué au service des sports de l'Ecole Hôtelière de Lausanne qui, deux fois par semaine à la belle saison, pratique ce que les experts appellent un sport de brutes joué par des gentlemen ! (parfois vociférant dans les limites des règlements de police...). Plus de quarante jeunes hommes et jeunes femmes se vouent ainsi au monde de l'ovale ! On peut estimer à Fr. 1'600.- la somme rapportée annuellement par cette location comprenant l'éclairage, mais pas l'utilisation des vestiaires. Toutefois, le contrat sera revu en 2015.

Ordures ménagères et décharge

2014, une taxation des déchets qui se stabilise

2014, presque toutes les communes du périmètre Ouest sont en phase avec la loi fédérale sur l'environnement et ont adopté un système de taxation des déchets. 14 des taxes au poids et 85 des taxes au sac.

La collaboration inter-périmètre a fonctionné, puisque GedeChablais et GedeRiviera ainsi que quelques communes du Jorat et de Lavaux ont aussi rejoint le Concept Régional de Taxe au Sac. Le sac « Trier c'est... valoriser » est utilisé dans 176 communes par 76% de la population vaudoise. Cette uniformisation simplifie la gestion des déchets pour l'ensemble de la population. Point qui se vérifie vu le taux de fraude très bas (environ 1%). Cette vérification annuelle a été faite systématiquement par Valorsa sur toutes les collectes des communes affiliées au Concept. Dans la foulée, Valorsa a fourni des textes aux municipalités pour remercier les habitants de leur participation active à la gestion des déchets.

Le décompte final de la rétrocession du Concept Régional de Taxe au Sac 2013 a été effectué en mars 2014. Les présidents des trois périmètres fondateurs ont décidé de solder le compte, avant l'entrée des nouvelles régions dans le Concept Régional. Ainsi la rétrocession a été de Fr. 380.73/tonne, à laquelle s'est ajoutée une rétrocession extraordinaire, le solde du compte pour un montant de Fr. 148.-/tonne. Le montant total de l'ensemble des communes était de plus de 9 millions. Pour 2014, la rétrocession s'est faite trimestriellement sur la base des acomptes prévus de Fr. 360.-/tonne. Le décompte final se fera en mars 2015, sans rétrocession extraordinaire.

Mais si la taxation directement proportionnelle (sacs ou poids) est bien comprise des citoyens, la taxe de base est plus difficile à expliquer. Le cadre législatif étant très large, chaque commune a pu, là aussi, organiser la perception de cette taxe selon ses besoins et ses visions politiques. Valorsa a accompagné tout au long de l'année les bourses et les greffes communales dans la mise en œuvre des questions relatives à l'application de cette taxe. Une autre question récurrente fut le principe de la couverture à hauteur de 40% du compte des déchets par la taxe directement proportionnelle (au sac ou au poids). Le calcul est inscrit dans la loi vaudoise, mais il faudra probablement deux exercices comptables minimum pour entamer les vérifications de cette équation.

La taxation en place, les tonnages n'ont que peu évolué par rapport à la première année de ce nouveau régime. Le tonnage des incinérables a encore quelque peu baissé, car quelques communes ont rejoint le Concept. Mais surtout la distinction entre ordures ménagères et déchets des entreprises devient de plus en plus claire. Les DIB (déchets industriels banals) sont sur un marché très concurrentiel, leur commercialisation via des collectes au poids facturées directement à l'entreprise est la tendance actuelle. Les communes sont dès lors libérées de ces frais, mais sans que les coûts de collecte baissent de manière proportionnelle, ce qui à terme va induire de nouveaux équilibres entre les taxes.

Il n'y a donc pas eu d'augmentation des tonnages de déchets incinérables ou recyclables, après l'effet de surprise lors de l'application de la nouvelle taxe. L'autopsie des poubelles nous a montré que la population trie bien et que peu de matériaux pouvaient encore sortir du sac, déchets verts mis à part. Cette matière recyclable avec une haute valeur énergétique est régulièrement triée par les citoyens. Partout, les tonnes récupérées augmentent. Cependant, accroissement des tonnages rime avec baisse de la qualité. Ainsi Valorsa soutient la campagne des recycleurs de déchets compostables pour une amélioration de la qualité.

Les autres actions de communication soutenues par le périmètre se font toujours dans le cadre de la campagne cantonale de communication. Cette année était dédiée à la jeunesse et aux loisirs. Il s'agissait d'informer les gens sur la gestion des déchets durant leur temps libre. La Campagne Cantonale a ciblé les fêtes de jeunesse et YouTube. Des gobelets recyclables avec les 5R ont été largement diffusés. Valorsa est allé au-devant de la population aux deux comptoirs régionaux d'Echallens et de Cossonay.

Enfin Valorsa a soutenu l'intérêt des communes du périmètre dans plusieurs dossiers politiques. Pour l'Ordonnance fédérale de traitement des déchets, une prise de position concertée a été travaillée. Cadre légal des quinze prochaines années, il était important que les 101 communes vaudoises, via le périmètre, fassent entendre leurs besoins lors de cette révision. Même exercice pour le Plan Vaudois de Gestion des Déchets, Valorsa a dûment émis une prise de position fouillée. Le périmètre a défendu les gestions communales des déchets, en pesant tous les intérêts tant écologiques qu'économiques. L'aspect des coûts des déchets devient de plus en plus important à maîtriser. Or les cadres légaux fédéral et cantonal peuvent largement influencer le type de gestion des déchets, sans nécessairement choisir le meilleur rapport qualité-prix pour les communes et les citoyens. Le troisième dossier politique à traiter fut celui des boues. Alors que la zone d'apport envoie les boues du périmètre sur Vidy, cet incinérateur n'est pas en mesure de brûler l'entier des tonnages actuels, vu les changements de qualité. Cependant les structures décisionnelles mises en place en 2008 étaient en défaveur de Sadec et de Valorsa. 2014 fut une année d'intenses négociations avec la Ville de Lausanne et Tridel pour trouver les filières les plus éco-efficientes. Vu tous ces sujets, la problématique du financement du périmètre par un franc/habitant a été laissée de côté, mais sera à l'ordre du jour en 2015.

Si l'adage « On en a beaucoup parlé et dans une année, on en parlera presque plus » prend tout son sens à propos de la taxe au sac, le sujet des déchets est et restera par contre une thématique forte, miroir de notre société.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérés par Valorsa qui diminuent d'année en année, certains actionnaires préférant laisser la gestion de leurs déchets à des recycleurs privés. Pour ces communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

Les chiffres ci-dessous représentent les quantités de déchets gérées par Valorsa. Pour ses communes, le but du périmètre est de diminuer la part d'incinérables et de trouver les meilleurs débouchés pour les recyclables.

		2014 en tonnes facturées par Valorsa	2014 Destination	2014 Valorisation
Incinérables	Ordures ménagères	22'308	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets encombrants	1'869	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Déchets industriels	8'177	TRIDEL	Chaleur/électricité
	Boues d'épuration	6'257	Incinérateur de Vidy Incinérateur de SAIDF TRIDEL	Chaleur
Recyclables	Papier	4'757	1/3 carton en papeterie européenne, 2/3 papier en papeterie suisse et française	Carton/papier recyclé
	Verre	5'254	1/2 chez Vetropack, 1/2 en verrerie européenne	Bouteilles et isolation en verre
	Déchets compostables	2'499	Compost en andain à Penthaz	Compost
	OREA, appareils électriques	353	Centre de démontage et de recyclage SENS/SWICO	Métaux bruts/incinération
	Déchets spéciaux des ménages	221	CRIDEC	Traitement physico- chimique/incinération
	Déchets carnés	1'157	GZM	Energie
	Information	Participation à la Campagne Cantonale de Communication	Présence sur les girons et Video YouTube avec Le Grand DJ	2 Communiqués de presse

Principaux déchets de la commune

	2013 en tonnes/kg par habitants	2014 en tonnes/kg par habitants
Ordures ménagères	68/91	74/95
Déchets encombrants	15/20	12/15
Papier	53/71	48/61
Verre	34/45	32/41
Déchets compostables	243 (m ³)	290 (m ³)
Plastiques	276 (m ³)	207 (m ³)

Base au 31.12.2013 : 747 habitants

Base au 31.12.2014 : 785 habitants

Réseau d'égouts, épuration

Association intercommunale pour l'épuration des Eaux usées de la région bassin supérieur du Talent (AET)

Il n'y a pas eu de problème particulier d'exploitation de la STEP.

Les soufflantes ont été changées afin d'augmenter le rendement et la capacité de la STEP.

La STEP de l'AET continue de traiter les boues des STEP de Cugy, Bottens et Morrens.

5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement

Notre commune fait partie de l'**Association scolaire intercommunale de Cugy et environs (ASICE)** regroupant les communes de Bretigny, Cugy, Froideville et Morrens.

Conseil intercommunal :	M. Urs Lauper, Syndic Mme Marie-Claude Nusslé, Municipale
	M. Marc Heuschkel, Conseiller général
Suppléants :	M. Jean-Luc Agassis, Municipal M. Pierrick Viguet, Municipal
Comité de direction	M. Laurent Chappuis, Municipal des écoles
Commission de gestion :	M. Marc Heuschkel, Conseiller général
Suppléant :	M. Frank Bottini, Conseiller général

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises et a notamment :

- Accepté le rapport de gestion et les comptes 2013
- Accepté le budget 2015 dont les coûts de l'élève unique se montent à Fr. 4'262.-
- Règlement sur les transports scolaires
- Installation du réseau Wifi au Collège de la Combe
- Réélection du président et du vice-président

Le Comité de direction (CODIR) constitué des 4 municipaux des écoles accompagnés de M. Philippe Gaillard, directeur, jusqu'au 31 août 2014 (retraite) remplacé dès le 1^{er} septembre 2014 par M. Jean-Michel Amiguet, s'est réuni à 12 reprises.

Les principaux sujets traités ont été :

- Elaboration, suivi des budgets et gestion des comptes 2014
- Dérogation d'enclassements
- Transports scolaires en collaboration avec l'école
- Recherche de personnel pour la surveillance et les cantines scolaires
- Projets de constructions scolaires sur nos communes, analyse des besoins
- Travaux d'entretien du bâtiment, etc.

Notre établissement primaire et secondaire est dirigé par un **Conseil de direction** composé de :

- M. Jean-Michel Amiguet	Directeur
- Mme Maryline Ritter	Doyenne 1 – 4 P
- M. Christian Gauthey	Doyen 5 – 8 P
- Mme Virginie Dorthe	Doyenne administratif
- M. Aso Piroti	Doyen 9 – 11 S

3 secrétaires et 114 enseignants qui encadrent 761 élèves de primaire et 217 élèves de secondaire, soit **978 élèves au 1^{er} octobre 2014 (729 en 2008 !)**. Ces élèves sont répartis dans 12 bâtiments, soit 51 classes, 11 salles de dégagements, 10 salles spéciales et 7 salles de gymnastique. L'effectif de notre commune est de 85 élèves en primaire et 22 élèves en secondaire, soit 107 enfants scolarisés.

Le Service de Psychologie, Psychomotricité et Logopédie en Milieu Scolaire (PPLS) basé au Mont-sur-Lausanne vient en appui auprès des enfants et de leur famille et collabore avec les enseignants et les équipes pluridisciplinaires de notre établissement.

Activités : Rapprochement école – entreprises (plus de 50 élèves) et diverses chantées de Noël.

Le Conseil d'Établissement dont les représentants de notre commune sont :

Parents d'élèves	M. Marc Tille
Société civile	M. Roger Ammann
Autorités politiques	M. Laurent Chappuis

Les principaux thèmes abordés lors de 4 séances ont été :

- Projet écoles-entreprises, simulation d'entretiens d'embauche, étude de CV
- Visite d'une délégation au Conseil de Cheseaux-sur-Lausanne
- Composition du Conseil d'établissement

Notre commune met à disposition de l'établissement 3 classes et une salle de rythmique. La salle de classe primaire est facturée au prix de Fr. 18'000.- par an augmenté de Fr. 4'750.- pour salles spéciales et de Fr. 11'000.- pour son entretien, réparations et espaces verts.

Temples et cultes

En 2014, notre participation aux charges d'autres communes s'élève à Fr. 11'621.-.

6 POLICE

Police municipale

Notre ancienne fonctionnaire de police, Mme Irène Bugnon, a encore effectué certaines tâches, notamment celles relatives aux dénonciations touchant le trafic dit immobile (contrôle des zones de stationnement). Cependant, afin de la remplacer dans cette tâche, votre municipal en charge du dossier, ainsi que M. Eric Geiger, ont suivi le cours dispensé par la Police cantonale, cours relatif à la poursuite des infractions mineures en matière de parcage. Certaines personnes ne résidant souvent pas dans notre localité considèrent la zone blanche à disque (rue du Village et place des Moloks) comme une zone de libre parcage. L'établissement, très rare, des PV ne les dissuade plus de se parquer « à l'année » sous les fenêtres de l'Administration communale !

En 2014, des contrevenants ont été dénoncés et les amendes ont rapporté Fr 1'780.- à la caisse communale (parcages et sacs à ordures).

Les surveillances des entrées ou sorties d'écoles sont, depuis la rentrée scolaire d'août 2014, effectuées par un habitant de Cugy, M. Dario Olmo, étudiant-doctorant de l'Université de Fribourg, mais très fréquemment présent dans la région, ou épisodiquement par son amie. Ils sont en fait rétribués par l'ASICE. Cette association a procédé de même devant chaque école dont elle a la charge. L'intéressé ou son amie, ont remplacé Mme Anna Heuschkel qui a œuvré jusqu'en juillet de cette année, mais n'a pas désiré poursuivre son mandat.

Comme par le passé et toujours au bénéfice d'une autorisation cantonale, la société Securitas poursuit sa tâche de surveillance dans notre localité, à savoir trois soirs durant les périodes ordinaires et cinq soirs durant les vacances scolaires d'été. Lors de chaque passage, les agents de cette société nous font un rapport sur la situation prévalant dans notre localité. Lesdits rapports relèvent très généralement du calme qui y règne. Le montant des prestations de Securitas s'élève à un peu moins de Fr. 10'000.- par année.

En avril 2013, nous avons déposé une plainte pénale suite aux dommages commis sur des panneaux de signalisation. En fait, ces dommages étaient de peu d'importance, mais ont nécessité plusieurs heures de nettoyage à notre employé communal.

En octobre 2014, le Ministère public de l'arrondissement du Nord vaudois à Yverdon-les-Bains nous a informés, ainsi que d'autres nombreux lésés (souvent des communes) que les deux auteurs de ces méfaits avaient été identifiés et arrêtés. Ils ont reconnu les faits mais seront en outre poursuivis pour des dommages à la propriété, violation de domicile, infraction grave à la Loi fédérale sur les stupéfiants et infraction à la Loi fédérale sur les armes. Il s'agit de deux jeunes hommes de 22 et 20 ans domiciliés dans le Gros-de-Vaud. Au vu de leurs états de service, et conditions d'existence, il y a peu de chance que les frais inhérents à leurs divers dommages puissent leur être facturés !

Signalons encore pour clore ce chapitre, qu'en janvier 2014, le concierge communal et le municipal en charge du dossier, ont dû intervenir un dimanche dans la grande salle. Deux jeunes filles mineures avaient réussi l'escalade de la paroi est du bâtiment en question. Il n'a rien pu être retenu à leur endroit, (quoiqu'une violation de domicile était réalisée), mais leurs parents ont été dûment informés et mis en garde contre toute récidive de leur progéniture. On imagine ici quel aurait pu être le résultat sur le plan sanitaire en cas de chute de l'une d'elles ou des deux.

Police cantonale

Les services de la Police cantonale ont de fréquents contacts avec notre commune, notamment dans l'organisation du service « Police et population ».

Chaque mois, nous recevons un rapport des infractions commises dans notre localité. De plus, des avis mettant en garde la population nous sont régulièrement transmis. Comme par le passé, ce sont les cas visant les personnes âgées que l'on escroque, que l'on détrouse, ou des personnes un peu naïves pensant décrocher un hypothétique gros lot en donnant leurs coordonnées bancaires, ou encore, ce fléau, la cyber-pédophilie, qui trouve ses victimes auprès des mineurs. Au début de l'été 2014, une conférence organisée par le service de la prévention de la criminalité de la Police cantonale vaudoise, dirigé par M. Pierre-Olivier Gaudard, également conseiller général, a réuni de nombreuses personnes du troisième âge, dont des gens de Bretigny, à la grande salle de Froideville.

Quoiqu'il en soit et en cas de doute, il est recommandé de prendre contact dans les meilleurs délais avec la Police cantonale (021/644 44 44). Ses services seront à même de vous conseiller si vous ou un membre de votre entourage, êtes victimes de prédateurs tels que ceux décrits plus haut.

En matière de financement de la Police cantonale, notre commune s'est acquittée de la somme de Fr. 69'000.-.

Les principales infractions commises sur le territoire de la commune sont les suivantes :

Vols par effraction : 2
Vol simple : 3
Dommages à la propriété : 3
Voies de fait : néant
Vol d'usage : néant
Vol par introduction clandestine : néant

Lors d'une entrevue avec le chef de poste de la Gendarmerie d'Echallens dont dépend notre localité, la liste complète des interventions nous a été communiquée. En fait, c'est à 36 reprises que les services cantonaux ont été avisés (moyenne de 3 fois par mois) mais dans bien des cas, il s'agit d'affaires bénignes ne justifiant pas l'ouverture d'enquête (accidents avec des animaux, personnes perturbées, véhicules ou personnes suspectes, tapage, etc.).

En matière de circulation, la gendarmerie est intervenue à 6 reprises sur les routes de notre commune, soit 4 fois pour des accidents avec dommages matériels et 2 fois pour des accidents avec blessés légers.

Contrôles de vitesse

En 2014, il n'a pas été fait appel à la gendarmerie pour des contrôles radar sur le territoire de notre commune. Il est possible que des contrôles spontanés aient été organisés sur la route cantonale. Toutefois, aucun rapport ne nous a été transmis à ce sujet.

De même, nous n'avons pas eu recours aux services du TCS pour ce qui est de l'info-radar. Un contrôle sera effectué en début d'année 2015 et comme par le passé, le rapport d'analyse dressé par un ingénieur en circulation, nous sera remis.

Défense contre l'incendie

Le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) du Haut-Talent, définitivement constitué en SDIS 755 au début de l'année 2014, regroupant, outre notre commune, Cugy, Morrens, mais aussi Bottens et Froideville, est intervenu à 31 reprises sur le territoire du Haut-Talent, dont 3 fois dans notre localité pour inondation, incendie accidentel d'une machine agricole et dommages accidentels à une borne hydrante. Une convention doit encore être signée en 2015 pour régler la situation de Montheron.

32 exercices touchant soit le DPS (Détachement Premiers Secours), soit le DAP (Détachement d'Appui) ont été organisés dans notre secteur. Deux cours de cadres ont été dispensés à l'endroit des membres de l'Etat-Major.

Suite à une offre du SDIS, un détachement est venu participer à la fête au village du 24 août 2014. Ces sapeurs-pompiers ont eu beaucoup de plaisir à procéder à leur démonstration. Ils en auraient encore eu plus si de nombreux volontaires s'étaient annoncés pour la relève ! Malheureusement, les jeunes ou les enfants passionnés par le tonne-pompe n'ont pas encore l'âge du recrutement ! Relevons ici qu'il n'y a plus qu'une personne de notre commune qui fasse partie du Détachement d'Appui. Heureusement que l'effectif global est encore suffisant.

Les organes directeurs ont également été nommés en début d'année. C'est ainsi que M. Pierrick Viguet est devenu président de l'Assemblée régionale et M. Jean-Luc Agassis, membre du Comité directeur. Le commandant Marc Filisetti, cdt a.i. a annoncé sa démission pour la fin 2014. Il sera remplacé dès le 1er janvier 2015 par M. Raymond Tschopp de Froideville. Une communication verbale a déjà été faite à notre Conseil général en décembre 2014.

Sur le plan comptable, pour 2014 et comme dans le passé, les frais par Fr.10'505.- ont été payés par notre commune. Chaque entité du nouveau SDIS est taxée en fonction du nombre d'habitants. Quant à Lausanne, pour Montheron, le chef-lieu met à disposition le local de la route de Cugy à des conditions financières défiant toute concurrence. Dès 2014 et pour notre secteur SDIS, seul le nombre d'habitants est pris en compte pour le calcul de la facture annuelle, ce qui ne modifie pas grandement la donne (précédemment on prenait également en compte l'indice ECA).

Notons encore ici qu'il s'agissait d'un exercice financier selon la nouvelle organisation et qu'au départ, il fallait travailler dans le flou. Toutefois, les comptes de l'année 2014 se sont soldés par un bénéfice de Fr. 46'750.- qui bien évidemment sera reporté sur l'exercice 2015. Cela représente une ristourne d'environ Fr. 6.30 par habitant de chaque commune.

Protection civile

Rappelons que les nouveaux statuts pour l'Organisation de la Protection civile du district du Gros-de-Vaud ont été admis lors de la séance du Conseil général de juin 2012. Toutes les communes du territoire, regroupant un district « augmenté », soit 37 communes, avaient accepté lesdits statuts, à l'exception de Froideville qui attendait une nouvelle loi cantonale en matière de Protection civile. Finalement, nos voisins les Cacatchous, ont adopté lesdits statuts et rejoint l'ensemble des communes, ce qui leur octroie l'autorisation de participer aux assemblées, de voter et de justifier leur participation financière auprès de leur électorat !

Lors du rapport 2014 du bataillon PCi (en mars 2015), Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, a déclaré que le Grand Conseil avait adopté, à l'unanimité, -chose rare pour être signalée – la nouvelle Loi sur la Protection civile (projet AGILE) avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015.

Signalons encore que les effectifs de la PCi sont intervenus à plusieurs reprises dans le district, mais aussi à l'extérieur. La participation des femmes et des hommes de la PCi est notamment à relever dans le cadre de différentes opérations, dont notamment celle intitulée Euphrate, où une conférence dite de la paix, avait été organisée à Montreux entre les différents protagonistes du théâtre des opérations syriennes. La PCi Gros-de-Vaud y était notamment responsable du ravitaillement. La PCi Gros-de-Vaud était de plus très présente lors du meeting aérien Air 14 à Payerne. La liste exhaustive des travaux de la PCi a été présentée à Mme Métraux lors du rapport précité. La magistrate s'est déclarée impressionnée par la somme des tâches d'intérêts généraux effectuées et a remercié et félicité tous les gens de la PCi.

Fr 15'449.- ont été versés à titre de participation de notre commune aux charges induites par la PCi. Les comptes présentent un léger bénéfice, qui sera déduit des paiements effectués lors du prochain exercice. La commune participe par Fr. 20.60 pour chaque habitant. Précisons ici que notre municipal en charge de la PCi est membre du Comité de direction de la PCi-district, dans sa nouvelle structure, ceci en principe, pour la durée de la législature.

7 SECURITE SOCIALE

Facture sociale

Au niveau communal, la facture sociale prévisionnelle a augmenté de Fr. 265'422.- en 2013 à Fr. 328'300.- en 2014 ou une augmentation de 24%.

Par contre, la facture sociale cantonale augmente de Fr. 25'322'000.- ou de 4.1% entre les acomptes de 2013 et le prévisionnel de 2014. La facture sociale totale facturée aux communes est maintenant de Fr. 645'322'000.-.

Motifs des principales variations :

1. PC à domicile et hébergement : + 8.3 mios (ou un total de 213.9 mios)
Augmentation des prestations complémentaires liées à la démographie des personnes en âge AVS.
Effets des mécanismes salariaux pour le personnel de soins en EMS (CCT) et augmentation de l'activité en fonction des besoins en soins de la population hébergée.
2. Assurance maladie : +6.3 mios (ou un total de 59 mios)
Hausse qui s'explique d'une part par une augmentation du nombre de subsides partiels de la prime d'assurance et de la hausse des bénéficiaires RI et d'autre part par la couverture des 85% des arriérés de primes en défaut de paiement (LAMal art. 64a).
3. RI + participation cantonale à l'assurance chômage : +16.3 mios (ou un total de 232.9 mios)
Provient essentiellement de l'ajustement budgétaire du RI et du rattrapage progressif de la sous-estimation du budget 2012 fortement impacté par la hausse du chômage et la révision de la LACI. Egalement une baisse des subventions de l'ODM qui tient compte du taux d'employabilité moyen cantonal des réfugiés.
4. Subventions et aides aux personnes handicapées : +5.7 mios (ou un total de 102.6 mios)
Ce qui comprend les aides individuelles aux personnes en situation de handicap et les subventions aux institutions (alourdissement de la prise en charge consécutif au vieillissement des personnes handicapées).
5. Prestation pour la famille et autres prestations sociales : +2.2 mios (ou un total de 20.7 mios)
Provient essentiellement du relèvement des allocations familiales conjugué avec une augmentation de la population RI touchant l'allocation pour personne sans activité lucrative.
6. Bourse d'étude et d'apprentissage : pas d'augmentation (ou un total de 27,2 mios)
Stabilité des dépenses.

AVASAD (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile)

L'AVASAD est composée des Associations et Fondation d'aide et de soins à domicile régionales suivantes :

- APROMAD, Couronne lausannoise, (incluant les CMS de Cully, Echallens, Epalinges, Le Mont, Oron, Prilly Sud et Nord, Pully)
- ASANTE SANA, Est vaudois,
- ABSMAD, Broye
- ASPMAD, Nord vaudois
- Fondation de la Côte
- APREMADOL, Ouest lausannois
- ALSMAD. Lausanne

La participation des communes et le financement de l'aide et soins à domicile en 2014

L'Etat et les communes financent paritairement les prestations d'aide et de soins à domicile délivrées par les Centres médico-sociaux (CMS) sous la responsabilité des Associations et Fondations régionales.

La participation canton/communes diminue de 59% en 2013 à 58.55% en 2014. La participation des caisses-maladie augmente de 0.3% pour passer à 32.57%.

Le total des charges d'exploitation augmente de 38.9 mio à 42.4 mio (ou 9%) ; le montant des subventions canton/communes passe de 22.8 mio à 24.1 mio.

Pour les communes, cela signifie une participation financière par habitant qui passe de Fr. 107.95 en 2013 à Fr. 80.40 en 2014.

L'augmentation des coûts provient de l'augmentation globale des demandes de prestations:

- Soins de base (+8.9%) ou un total de 145'244 heures
- Soins infirmiers (+11.04%) ou un total de 44'354 heures
- Ergothérapie (+8.28%) ou un total de 6'230 heures
- Heures de veille (-57.62%) ou un total de 64 heures
- Heures de ménage (-2.36%) ou un total de 51'296 heures
- Nombre de repas (-1.2%) ou un total de 103'878 repas
- Appareils de Biotélévigilance (+12.18%) ou un total de 709 appareils
- Prestation sociales (+6.29%) ou un total de 11'855 heures

ARASPE (Association régionale pour l'action sociale de la région Prilly-Echallens)

Le rapport détaillé de l'ARASPE sera disponible sur le site internet www.priilly.ch/social/ à partir de juin 2015.

Le pré-budget 2014 prévoit un coût pour les communes de Fr. 28.51 par habitant. Pour Bretigny, sur la base de 747 habitants, cela représente une somme de Fr. 21'297.-. En deux versements, la commune a payé Fr. 21'536.- en attente du décompte final.

Dans le décompte final 2013, l'ARASPE a remboursé le montant de Fr. 3'321.80.

Ces coûts représentent les frais de fonctionnement et d'encadrement des 4 AAS.

Accueil familial

Les comptes de l'entraide familiale et l'accueil de jour des enfants (EFAJE) Gros-de-Vaud et environs sont tenus par année scolaire et non sur une année civile. La contribution globale de notre commune pour l'accueil familial de jour, l'accueil préscolaire et parascolaire se monte à Fr. 86'143.60 pour 2014 (contre Fr. 43'764.- en 2013). Cette augmentation est essentiellement liée au nombre toujours plus élevé d'enfants pris en charge donc du nombre d'heures de fonctionnement.

Cette somme comprend le fonctionnement de l'administration générale dont la subvention coûte Fr. 4.80 par habitant pour les communes, ce qui est en diminution par rapport à 2013 (Fr. 8.55).

Notre contribution sociale pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) est de Fr. 3'735.-.

Le nombre de mamans de jour à Bretigny est toujours de 3, et la coordinatrice pour notre commune est Mme Maya Caduff.

Bénévolat

Le groupe de notre commune est composé de 9 bénévoles qui, régulièrement, visitent des personnes à domicile, à l'EMS ou les transportent si elles ont des difficultés à se déplacer. Ces bénévoles peuvent aussi être appelés par d'autres communes du groupe, à savoir : Cugy, Froideville, Morrens et Le Mont. La responsable pour Bretigny est toujours Mme Marianne Chenux.

Sortie des Aînés

Exceptionnellement pour 2014, ce ne fut pas une course mais un spectacle : CHANTIER qui a divertit 43 Aînés de notre commune le 9 juillet 2014.

Il a été également fêté un nonagénaire, une octogénaire et le doyen de la commune (92 ans).

Passeports vacances

Il a été vendu 10 passeports classiques et 3 « Farniente » en juillet 2014 et 7 passeports classiques en août 2014.

Les activités suivantes ont été proposées sur notre commune :

- Education canine, par le Groupe d'Education Lausanne (GEL) (après-midi)
- Ecologie – traitement des eaux par M. Bron de la STEP (matin) activité qui a malheureusement été annulée par manque de participants
- Atelier de boomerangs, construction et lancer par M. Jean-Jacques Bonnet (3 jours)

Toutes ces activités se sont déroulées pour le plus grand bonheur des enfants et la commune tient à remercier les organisateurs bénévoles pour ces beaux moments. Le goûter a été offert par la commune.

8 SERVICES INDUSTRIELS

Eaux

A la suite de la pollution d'octobre 2013 et de la constatation de l'état des installations, divers travaux d'entretien ont été effectués. Les chambres de captage ont été mises aux normes actuelles (rehaussement, changement des couvercles, pose de grilles, etc.), le réservoir a été vidé et nettoyé.

La Municipalité étudie la possibilité de poser un système de traitement et de contrôle de l'eau des sources directement avant le déversement dans le réservoir. Le dossier d'autocontrôle est en train d'être mis à jour et sera envoyé au laboratoire cantonal en 2015.

Une conduite en PE a été posée dans le bas du chemin du Rié afin de permettre le raccordement des nouvelles villas et de se rapprocher du réseau de Cugy. Dans une prochaine étape, un raccordement sur le réseau de Cugy permettrait de garantir un approvisionnement en cas de problème sur la conduite arrivant du réservoir mais aussi lors de travaux d'entretien au réservoir.

Les analyses biologiques et chimiques de notre eau sont conformes aux prescriptions fédérales des 1er mars et 26 juin 1995 sur les exigences en matière d'hygiène, de microbiologie et sur les denrées alimentaires.

Gaz

Toute l'installation et la gestion du réseau de gaz sont de la compétence du Service du Gaz de la Ville de Lausanne (SGL). Nous n'avons donc pas de réseau communal.

En 2014, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Téléreseau

A l'instar de ce qui se fait pour le réseau du gaz, nous avertissons Urbatel SA lors de travaux pour lesquels des fouilles sont effectuées.

En 2014, il n'y a pas eu d'extension du réseau sur notre commune.

Bretigny, le 4 mai 2015

La Municipalité